



LABORATOIRE DES CEDRES

BULLETIN D'INFORMATION

INFIRMIERS(ES) LIBERAUX(ALES)

N°12 Octobre 2020

EDITO

Face à la forte demande de PCR Covid, le Laboratoire des Cèdres est heureux de vous annoncer des délais de rendu de résultats sous 24 à 48h à réception de l'échantillon, en tenant compte des critères de priorisation. De plus des créneaux doctolib sont générés toutes les 72h en complément des créneaux habituels afin de répondre aux demandes urgentes et prioritaires.

Elodie CARRER
Présidente s.e.l.a.s.
Laboratoire des Cèdres

SOMMAIRE

Informations COVID-19

CONTACTS

site Clinique des Cèdres
05 61 06 16 16

site Cornebarrieu Village
05 34 522 522

site Colomiers
05 61 78 03 82

site Minimes
05 61 57 55 37

site Atlanta
05 61 589 589

site Desbals
05 61 40 43 70

site Mauvezin
05 62 06 81 30

www.laboratoire-des-cedres.com

**Numéros urgences
(nuit, week-end et jours
fériés)**

**05 61 06 16 16
ou 06 38 76 25 71**

INFORMATIONS GENERALES

LA COVID - 19

Ce bulletin a été établi à partir des données au 01/10/2020, de la CPAM et du HCSP (haut conseil de la santé publique).

QUI PEUT SE FAIRE DÉPISTER ?

Depuis le 25 juillet 2020, toute personne peut se présenter dans un laboratoire d'analyses pour demander la réalisation d'un test sans prescription médicale préalable et sans avance de frais.

Les tests de dépistage du Covid-19 sont prioritairement réservés aux personnes présentant un risque de contamination élevé qui doivent pouvoir bénéficier rapidement du test RT-PCR afin de lutter contre la propagation du virus. Il s'agit :

- des personnes présentant des symptômes du Covid-19 (symptômes confirmés par un avis médical),
- des personnes identifiées comme ayant été en contact à risque élevé avec une personne contaminée,
- des résidents des structures d'hébergement collectif et personnels exerçant dans ces structures.

DEPISTAGE

Outre les dépistages collectifs organisés, 3 cas de figure peuvent se présenter qui sont tous pris en charge à 100%.

1- la personne ne présente pas de symptôme du Covid-19 et n'a pas de prescription : Toute personne peut demander la réalisation d'un test sans prescription médicale préalable et sans avance de frais.

2- la personne présente des symptômes du Covid-19 : Le patient doit consulter le plus tôt possible son médecin traitant qui fera une prescription médicale pour réaliser un test de dépistage si nécessaire.

3- la personne est identifiée comme « cas contact » d'une personne contaminée (qu'elle présente ou non des symptômes). Une fois informée de sa situation de « cas contact » par son médecin traitant, par la CPAM ou par l'ARS, la « personne contact » doit faire un test de dépistage (sans prescription)

Très important : si le cas contact vit dans le même foyer que la personne contaminée, le test doit être réalisé dans un délai de 24 heures, et si le cas contact ne vit pas avec la personne contaminée et qu'il ne présente pas de symptômes, le test doit être réalisé dans un délai de 7 jours après le dernier contact avec cette personne. En cas d'apparition de symptômes, le dépistage doit être réalisé sous 24 heures.

Définition CAS CONTACT : qui a été en contact étroit (en face à face, à moins d'1 mètre et/ou pendant plus de 15 minutes, sans masque ni pour vous ni pour le contact) avec une personne atteinte de Covid-19 de façon prouvée au cours des 15 derniers jours.

RESULTAT POSITIF Sur notre compte-rendu la phrase associée à un résultat positif est la suivante : « présence de SARS-CoV-2 (COVID19). Prière de contacter votre médecin traitant, même en l'absence de symptômes. Il est recommandé de vous isoler à votre domicile, de porter un masque, de surveiller sa santé et de respecter les mesures barrières. Lister les personnes que j'aurais pu contaminer : entourage familial, amical ou professionnel (en contact au cours des 48 h avant l'apparition des signes cliniques). »

SI-DEP, UN OUTIL POUR RECUEILLIR LES RESULTATS DES TESTS VIROLOGIQUES

Le système d'information de dépistage (SI-DEP) réunira automatiquement l'ensemble des tests réalisés par les laboratoires. SI-DEP permettra de s'assurer que l'ensemble des personnes testées positivement ont bien été identifiées et prises en charge dans Contact Covid, de disposer d'informations statistiques (anonymes) pour assurer un suivi épidémiologique fiable, ajuster dès que nécessaire la stratégie locale de déploiement des tests et adapter le niveau de confinement, d'homogénéiser et de systématiser le recueil de certaines données essentielles, pour mieux comprendre les mécanismes de propagation et d'immunité contre le virus.

EXCRETION VIRALE

L'excrétion virale au niveau des voies respiratoires hautes est précoce, maximale au début des symptômes, peut précéder la phase symptomatique de 2 jours. Elle peut, chez les personnes asymptomatiques, être similaire à celle des patients symptomatiques, et favoriser ainsi la transmission. Cette possible transmission asymptomatique constitue actuellement le talon d'Achille des stratégies de prévention.



LABORATOIRE DES CEDRES

BULLETIN D'INFORMATION

INFIRMIERS(ES) LIBERAUX(ALES)

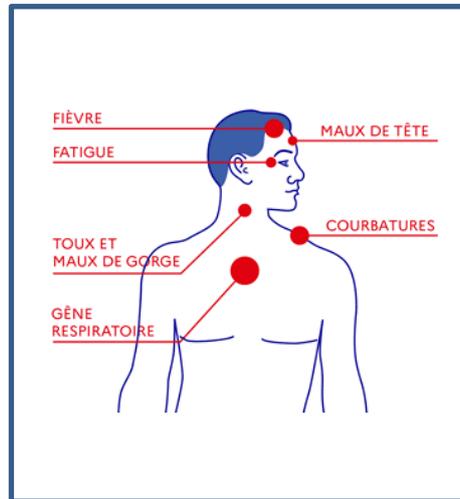
PRESENTATION CLINIQUE Avez-vous actuellement ou avez-vous eu dans les jours précédents un ou plusieurs des symptômes suivants de façon inhabituelle et d'apparition brutale ?

Population générale :

- Anosmie ou hyposmie sans rhinite associée
- Céphalées (en dehors d'ATCD)
- Agueusie ou dysgueusie
- Myalgies inexpliquées
- Asthénie inexpliquée
- Fièvre

Population des enfants

- Diarrhée
- Altération de l'état général
- Fièvre isolée (enfant < 3 mois)
- Tous les signes évoqués en population général



Population > 80 ans

- Altération de l'état général
- Chutes répétées
- Apparition/aggravation de troubles cognitifs
- Syndrome confusionnel
- Diarrhée
- Décompensation d'une pathologie

Patient en situation d'urgence ou de réanimation

- Troubles du rythme cardiaque récents
- Atteintes myocardiques aiguës
- Evènement thromboembolique grave

ISOLEMENT

si l'on est testé positif au Covid-19 ,
ou si en attente d'être dépisté car on présente des signes de la maladie,
ou si en attente d'être dépisté car on est identifié « contact » avec un malade,
ou si l'on a été testé négatif mais que l'on est personne contact à risque,
ou si l'on a été testé négatif mais que l'on vit sous le même toit qu'une personne malade.

COMBIEN DE TEMPS DOIT-ON S'ISOLER ?

Si le test est positif, l'isolement doit durer au moins 7 jours et s'arrêter après disparition des derniers symptômes, et au plus tôt 48 heures après la disparition de la fièvre. La fin de la période d'isolement doit s'accompagner, durant les 7 jours pleins suivants, du port du masque chirurgical et du strict respect des mesures barrières et de la distanciation physique.
Pour les cas confirmés asymptomatiques, l'isolement de 7 jours pleins débutera à partir du jour du prélèvement positif. En cas de survenue de symptômes, la période d'isolement devra être rallongée de 7 jours à partir de la date d'apparition des symptômes.

Dans l'attente des résultats d'un test

Si l'on a été en contact rapproché avec une personne malade, les consignes d'isolement diffèrent selon les situations :

- si l'on présente des symptômes ou si les symptômes apparaissent pendant les 7 premiers jours de l'isolement, il faut se faire dépister immédiatement et rester isolé jusqu'au résultat du test. Les consignes à suivre ensuite dépendront du résultat
- si l'on ne présente pas de symptômes, on doit rester isolé et attendre au moins 7 jours après le dernier contact avec la personne malade avant de faire le test. Si le test est positif, on doit contacter son médecin qui adaptera la durée et les consignes d'isolement en fonction ;
- si l'on n'a pas de signes mais que l'on vit sous le même toit qu'une personne malade du Covid-19, il faut se faire dépister immédiatement et rester isolé en attendant les résultats du test.

Si le résultat du test est négatif

Les membres du foyer qui ne sont pas séparés du cas doivent rester en isolement jusqu'à la guérison du malade et encore 7 jours pleins ensuite.

Chez une personne contact à risque, la période d'isolement est de 7 jours pleins en cas de test négatif réalisé à 7 jours du dernier contact avec le cas.

N'hésitez pas à contacter votre site ou un Biologiste du Laboratoire des Cèdres pour des informations sur la réalisation des tests RT-PCR COVID-19 et des informations complémentaires (cotation de l'acte en ambulatoire ou au cabinet IDE, questions pratiques de logistique, pré-analytique, question sur les formes cliniques...)